

SNCF et la Ville de Paris signent le protocole du futur quartier de Bercy Charenton

Hier, la SNCF et la Ville de Paris ont signé le protocole foncier de Bercy Charenton. Cette signature marque le début de la phase opérationnelle du projet, qui consiste à aménager l'un des derniers grands terrains parisiens mutables, sur un territoire emblématique pour le 12^e arrondissement comme pour la métropole du Grand Paris.

L'objectif est de rétablir une continuité urbaine entre Paris et Charenton-le-Pont, en créant un quartier mixte qui accueillera, à l'horizon 2030, environ 9 000 habitants et générera près de 13 000 emplois.

Un projet d'envergure métropolitaine faisant une large place aux espaces publics et aux espaces verts

Le projet Bercy-Charenton couvre un périmètre parisien d'environ 80 hectares dont 18 sont des emprises ferroviaires. Le programme de la ZAC Bercy Charenton répond à l'ambition de faire émerger un nouveau quartier de vie, à la croisée des quartiers existants de Bercy, de la Vallée de Fécamp, du Bois de Vincennes et de la Ville de Charenton-le-Pont.

Le projet urbain consiste à transformer ce secteur enclavé en un nouveau quartier résilient répondant à l'objectif de mixité urbaine et sociale avec des programmes diversifiés : logements, activités économiques, équipements, services urbains. Ce projet recréera des liaisons de part et d'autre du réseau ferré, permettant de reconnecter les quartiers riverains. A deux pas du Bois de Vincennes ce sera aussi l'occasion, au travers de nouveaux espaces verts, de rétablir des continuités écologiques avec la Seine.

Ce site bénéficiera d'une identité architecturale et paysagère forte grâce à la création de grands espaces verts qui représenteront à eux seuls 3,6 hectares, des espaces publics généreux, et l'implantation d'immeubles de grandes hauteurs innovants en matière environnementale, qui constitueront un signal métropolitain, en cohérence avec les Tours Duo, imaginées par Jean Nouvel dans le 13^e arrondissement. Ce paysage s'inscrira également dans la continuité du nouveau quartier de Charenton-le-Pont qui émergera dans les prochaines années et verra notamment l'implantation d'un immeuble de grande hauteur.

Des emprises ferroviaires préservées et réhabilitées

Le protocole détermine les conditions de cession foncière et la préservation des activités ferroviaires existantes et futures sur ce faisceau stratégique de la gare de Lyon.

La 1^{ère} étape verra la réalisation d'un hôtel logistique multimodal ferroviaire semblable à celui qui a été réalisé sur le site de Chapelle international (18^e).

Par la suite, l'accord foncier prévoit aussi que le groupe SNCF développera via sa filiale Espaces Ferroviaires, en tant qu'opérateur immobilier, jusqu'à 30% des 560 000 m² prévus dans l'opération : soit environ 170 000 m² de droits à construire principalement en logements et immeubles tertiaires.

« Notre responsabilité est engagée dans la réussite de cette opération ambitieuse, attendue et déclarée d'intérêt général. Ce nouveau quartier de liaisons constitue le morceau de ville manquant dans l'arrondissement. Demain une programmation riche en équipements publics, espaces verts, logements et activités fera de Bercy-Charenton un nouveau quartier dynamique et accueillant. Ce partenariat avec la SNCF est fondamental pour le 12^e arrondissement, dont l'histoire ferroviaire a marqué le territoire », déclare Catherine Baratti-Elbaz.

Pour Jean-Louis Missika, « ce grand projet métropolitain relève l'ensemble des défis urbanistiques de la mandature : la transformation des portes de Paris en places du Grand Paris, la construction d'un nouveau quartier mixte qui répond à la fois au défi du logement et à la nécessité de créer des nouveaux pôles d'activités dans l'Est parisien afin de rééquilibrer la métropole du Grand Paris, et enfin le déploiement à grande échelle de solutions innovantes en matière de développement durable. »

« Cette signature est une étape majeure de l'aménagement de la ZAC Bercy-Charenton. C'est un projet de très grande ampleur, SNCF Immobilier a jusqu'à présent été l'assembleur des intérêts des entités du groupe. Elle va maintenant apporter ses savoir-faire pour le groupe et le projet urbain de la Ville de Paris qui compte la construction de plusieurs milliers de logements dont 57% de logements sociaux et également la préservation de la petite ceinture », souligne Benoît Quignon, directeur général SNCF Immobilier.

Contacts presse :

Ville de Paris : Chloé Humpich / presse@paris.fr / 01.42.76.69.23

SNCF Immobilier : Pascal Travers / pascal.travers@sncf.fr / 01 85 07 40 67